

*Tableau annexé à la loi du 28 mai 1838.*

Traitement, pour le premier semestre 1830, du sieur Godefroy, en sa qualité de vicaire-général du diocèse de Tournay, fr. 1,547 62

Paiement au sieur Roediger, pasteur protestant à Hodimont, de la bourse de ses quatre enfants, Charlotte, Jean, César et Jeanne, pour le premier semestre 1830. fr. 105 84

199. — 28 MAI 1838. — *Loi ouvrant un crédit au département de l'Intérieur, pour secours à des personnes victimes de désastres par suite d'événements de force majeure.* (Bull. offic., n. XXIII.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Un crédit supplémentaire de trente-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit francs treize centimes est ouvert au département de l'Intérieur, à l'effet d'allouer des secours aux personnes qui y ont des droits, aux termes de la loi du 19 vendémiaire an VI, pour les pertes qu'elles ont éprouvées par suite d'événements de force majeure, pendant l'année 1836, et que l'insuffisance des fonds n'a pas permis de secourir jusqu'à ce jour.

Cette allocation formera le chapitre XXII (ar-

ticle unique) du budget du département de l'Intérieur de 1836.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères,

DE TREUX.

200. — 28 MAI 1838. — *Loi ouvrant un crédit au département des Travaux publics, applicable à l'acquit de diverses dépenses de l'exercice 1835 et années antérieures.* (Bull. offic., n. XXIII.) (2).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Art. unique. Il est alloué au département des Travaux publics un crédit supplémentaire de cent cinq mille sept cent quatre-vingt-quatre francs quatre-vingt-trois centimes, pour l'acquit de diverses dépenses de 1835 et années antérieures restant à liquider, et qui sont détaillées dans le tableau annexé à la présente loi.

Cette allocation formera le chapitre neuf, article unique du budget du même département, pour l'exercice 1838.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre des Travaux publics,

NOTHOMB.

(1) Présentation à la chambre des représentants, par le ministre de l'intérieur, le 20 mars 1838. — *Monit.* du 21. — Rapport par M. Cornelé, le 29. — *Monit.* du 30. — Adoption sans discussion, à l'unanimité des 53 membres présents, le 26 avril. — *Monit.* du 27.

Rapport au sénat par M. le baron Dubois, le 18 mai. — *Monit.* du 19. — Adoption à l'unanimité, le 19 mai. — *Monit.* du 21.

(2) Présentation à la chambre des représentants par le ministre des Travaux publics, le 1<sup>er</sup> mai. — *Monit.* du 2. — Rapport par M. Van Hoobrouck de Fiennes, le 9 mai. — *Monit.* du 10. — Adoption sans discussion, à l'unanimité des 71 membres présents, le 12 mai. — *Monit.* du 13.

Rapport au sénat par M. le baron de Baré de Comogne, le 17 mai. *Monit.* du 18. — Adoption sans discussion, le 18. — *Monit.* du 19.